

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant approbation du plan d'actions PECA (plan
quinquennal) 2023-2028**

A.Gt. 18-07-2025

M.B. 07-08-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 13 octobre 2022 relatif au Parcours d'Education Culturelle et Artistique ;

Vu l'avis du Conseil de l'éducation culturelle et artistique, donné le 04 avril 2024 ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances donné le 13 juillet 2025 ;

Vu l'accord de la Ministre du Budget, donné le 18 juillet 2025 ;

Considérant que l'article 1.4.5-13 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire dispose que le Gouvernement adopte tous les cinq ans, après avis du Conseil de l'éducation culturelle et artistique, un plan d'actions PECA définissant les stratégies, les objectifs chiffrés, le programme d'actions, et le calendrier de mise en œuvre envisagés pour les cinq ans à venir ;

Considérant que le plan quinquennal 2023-2028 est structuré en deux axes ;

Que le premier axe vise à garantir l'accessibilité de l'offre culturelle de la Communauté française à chaque élève tout au long de sa scolarité ;

Que le second axe vise à développer l'expertise des acteurs du PECA, qu'ils soient issus du monde de l'enseignement ou de la culture ;

Considérant que le plan mobilise les équipes éducatives et les opérateurs culturels, en partenariat avec les parents, les pouvoirs publics et collectivités locales ainsi que les médias ;

Considérant que le plan quinquennal 2023-2028 est progressivement étendu de la première maternelle à la fin du secondaire ;

Considérant que le plan s'inscrit dans une volonté et une nécessité d'étendre l'offre culturelle à destination des élèves ;

Sur la proposition de la Ministre de la Culture ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le plan d'actions PECA 2023-2028 repris en annexe au présent arrêté est approuvé.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 18 juillet 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

2023-2028

Plan d'action

PECA



TABLE DES MATIERES

1^{ÈRE} PARTIE : INTRODUCTION DU PLAN	6
I. PRÉAMBULE.....	7
II. FINALITÉS DU PECA	10
1. <i>Objectifs généraux du PECA</i>	10
2. <i>Ambitions pour la mise en œuvre à l'échelle FW-B</i>	10
III. MISE EN CONTEXTE	11
1. <i>Précisions quant aux attendus relatifs à l'offre culturelle</i>	12
2. <i>Etat des lieux</i>	13
3. <i>Le cadre systémique du Pacte</i>	15
IV. ACTEURS.....	16
4. <i>Au centre : les élèves</i>	16
5. <i>A la manœuvre</i>	17
6. <i>Les partenaires</i>	18
2^{ÈME} PARTIE : METHODOLOGIE, PROGRAMMATION, RESSOURCES.....	19
I. MÉTHODOLOGIE DU PLAN : DE NOUVELLES LOGIQUES D'ACTION À IMPLÉMENTER	20
1. <i>Plan des axes et des actions</i>	21
2. <i>Récapitulatif des actions et indicateurs</i>	28
II. RESSOURCES	29
3^{ÈME} PARTIE : ANNEXES.....	31
I. GLOSSAIRE.....	32
II. OUTILS	33

Introduction par la Ministre de l'Enseignement

Le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) occupe une place essentielle dans le développement des élèves, en les préparant à devenir des citoyens actifs, responsables et ouverts sur le monde du XXI^e siècle. La Résolution du Parlement européen du 24 mars 2009 souligne l'importance de coordonner les politiques éducatives dans ce domaine à l'échelle de l'Union européenne et de garantir sa qualité à travers une amélioration continue.

Le PECA s'appuie sur deux approches complémentaires : l'une, plus traditionnelle, propose la découverte et la pratique des Arts et de la Culture ; l'autre, plus récente, intègre ces dimensions au sein même des autres disciplines scolaires pour renforcer l'engagement des élèves. Cette double approche permet une éducation à la fois disciplinaire et transversale, « à » et « par » les Arts et la Culture.

L'accès à cette éducation est crucial, tel que rappelé dans la Convention des Droits de l'Enfant. Depuis les années 1990, de nombreuses études ont mis en évidence les bénéfices de l'Éducation Culturelle et Artistique sur le développement cognitif, émotionnel et social des élèves : amélioration des compétences en lecture et en mathématiques, développement de la confiance en soi, de l'empathie, de l'esprit critique, mais aussi encouragement à la créativité, à la citoyenneté et à l'ouverture à la diversité. Des recherches canadiennes, entre autres, ont montré que l'intégration des Arts et de la Culture améliore la réussite scolaire des élèves issus de milieux défavorisés, tout en augmentant leurs perspectives professionnelles et leur engagement civique.

La mise en œuvre du PECA, de la maternelle à la sixième secondaire, suppose des compétences spécifiques de la part des enseignants : imagination, observation, coopération, intelligence émotionnelle...

Pour cela, des formations adaptées sont proposées, et de nouvelles collaborations émergent, notamment avec les artistes pédagogues issus de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), dont l'expertise rend le PECA plus accessible, vivant et pertinent pour tous les élèves.

Je suis convaincue de la valeur de ce projet. Grâce à l'engagement des équipes éducatives, des artistes et de tous les partenaires, les élèves peuvent développer une pensée divergente, apprendre à innover, à créer, et à considérer l'erreur comme une étape précieuse de leur apprentissage et de leur épanouissement personnel.

Valérie GLATIGNY

Première Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale

Introduction par la Ministre de la Culture

La culture a toujours occupé une place importante à l'école. Elle y est non seulement une source d'épanouissement, mais aussi un puissant levier pour développer l'esprit critique, la créativité, la curiosité et l'ouverture aux autres.

Depuis son lancement en 2020, le PECA s'est imposé comme une réussite en proposant à chaque élève, dès la maternelle et jusqu'à la fin du secondaire, un parcours culturel progressif, diversifié et structurant. Il renforce le lien entre l'école et le monde de la culture. Cette ambition se concrétise dans les classes, les salles de spectacle, les musées, les bibliothèques, au contact des artistes, des œuvres et des pratiques. Le plaisir d'apprendre et de s'exprimer par et à travers la culture est au cœur de cette dynamique. Certes, les échanges entre ces deux univers existaient déjà avant la mise en place du PECA, mais nous observons depuis une quinzaine d'années une présence accrue de la culture dans nos écoles – un développement dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Ce plan d'action quinquennal 2023-2028 marque une étape essentielle. Élaboré en concertation avec les acteurs de terrain – enseignants, opérateurs culturels, référents, artistes – il reflète une volonté commune : celle de construire un PECA toujours plus pertinent, accessible et inspirant.

Deux axes majeurs guident ce plan. Le premier vise à garantir l'accessibilité de l'offre culturelle en optimisant les expériences vécues par les élèves, notamment à travers un cadastre dynamique des actions menées (particiPECA). Le second ambitionne de développer l'expertise des acteurs de l'enseignement et de la culture, en les accompagnant et en valorisant leurs compétences.

Ce plan n'est pas figé. Il est évolutif, ancré dans la réalité des écoles et des territoires. Il traduit notre conviction : offrir à chaque élève un parcours

culturel et artistique de qualité. Notre objectif est clair : réduire les inégalités sociales et territoriales, et faire de la culture un véritable levier d'émancipation, à la fois individuelle et collective.

Elisabeth DEGRYSE

Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de la Culture

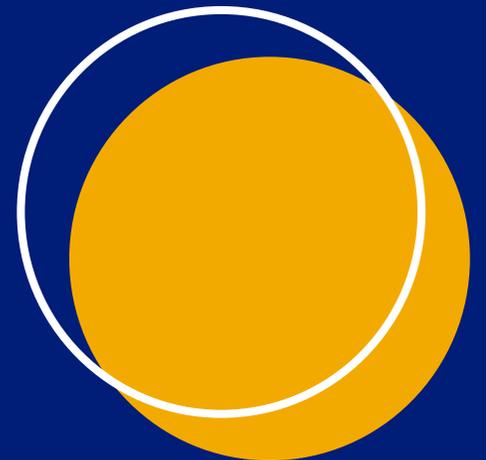
Introduction par le Secrétaire général

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »

A. Camus

1^{re} partie :

Introduction du plan



I. Préambule

Placer la culture au cœur de l'école, et par là-même la rendre accessible à chacun est un enjeu essentiel dans une société en constante évolution, un monde interconnecté, complexe à appréhender. En tant que pouvoir public, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) est soucieuse de permettre cet accès à l'ensemble des élèves de son territoire. À cet égard, elle porte une attention particulière aux jeunes publics, dont les plus vulnérables, afin que tous puissent jouir pleinement de leurs droits culturels et participer à la vie culturelle.

C'est ainsi que le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) se veut une réponse, un moyen d'ouvrir plus encore l'école sur le monde et rendre les élèves conscients de leur environnement, proche ou lointain, à travers l'expression culturelle et artistique.

Ce parcours transversal à l'ensemble des cours a pour vocation de rendre l'ensemble des autres disciplines plus riches, plus vivantes, plus denses, tout en étant considéré comme déployant une spécificité : celle de rendre significatives les expériences humaines, à partir d'une expérience de la sensibilité, la créativité.

Ce parcours doit reposer sur un plan d'action. En effet, tel qu'indiqué dans le Code de l'Enseignement (Article 1.4.5-13.), « le Gouvernement adopte tous les cinq ans, après avis du Conseil de l'éducation culturelle et artistique, un plan d'action PECA définissant les stratégies, les objectifs chiffrés, le programme d'actions, et le calendrier de mise en œuvre envisagés pour les cinq ans à venir. Le plan identifie les publics prioritaires et les actions à mettre en œuvre en priorité et comprend la mise en place de campagnes thématiques. À cet égard, une attention particulière est accordée aux implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié conformément au décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté



T107 « Insectes et autres bestioles du jardin » avec L'École communale de Soignies, le réseau des bibliothèques de la Ville de Soignies et Françoise Gutman

française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité et aux élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Le plan d'action PECA peut être adapté en cours de mise en œuvre, après avis du Conseil de l'éducation culturelle et artistique. »

Ce premier plan d'action a pour ambition de constituer un outil de pilotage permettant à la fois de tracer des lignes directrices pour l'utilisation et l'optimisation des budgets et de mettre en œuvre les actions du PECA, d'explicitier les logiques d'action, poser un regard analytique et rétrospectif sur les premières étapes de mise en œuvre du PECA, de dresser le tableau réaliste de l'état actuel des réalisations.

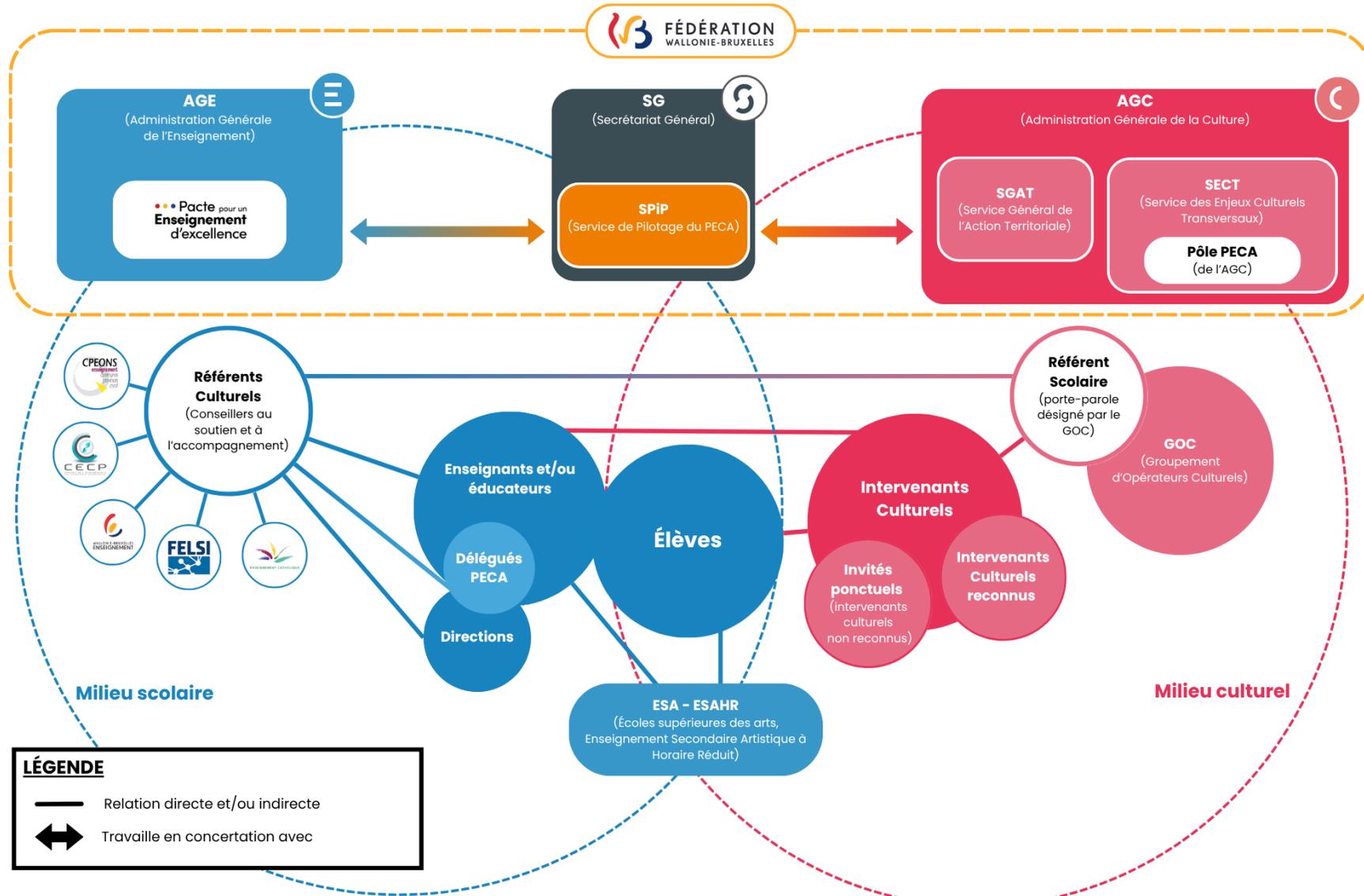
Le plan se veut un outil évolutif, concerté avec les acteurs de terrain et réaliste au regard des moyens, tant humains que matériels, et de la complexité du système dans lequel il s'inscrit. Il a été élaboré conjointement par le Service de Pilotage du PECA et les administrations de la Culture et de l'Enseignement, sur base des divers travaux relatifs à l'Éducation Culturelle et Artistique (ECA), et des expériences déjà menées dans ce domaine par la FW-B, et il s'articule à la feuille de route du chantier PECA, au sein du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur une équipe motivée et dynamique soutenue par les divers services de l'Administration impliqués dans le processus PECA.

Il bénéficie également de l'avis du Conseil de l'Éducation Culturelle et Artistique, organe consultatif réunissant des représentants des mondes de la Culture et de l'Enseignement, qui contribue ainsi à sa finalisation et à son suivi. Conçu pour la durée des cinq années scolaires 2023 à 2028, il sera révisé au terme de chacune, à la suite de la rédaction d'un rapport intermédiaire de réalisation.



T090 « Ouverture vers les arts "à la manière de..." » avec l'Athénée Royale Robert Campin de Tournai et Kimberley Hayez

Environnement et acteurs du PECA



II. Finalités du PECA

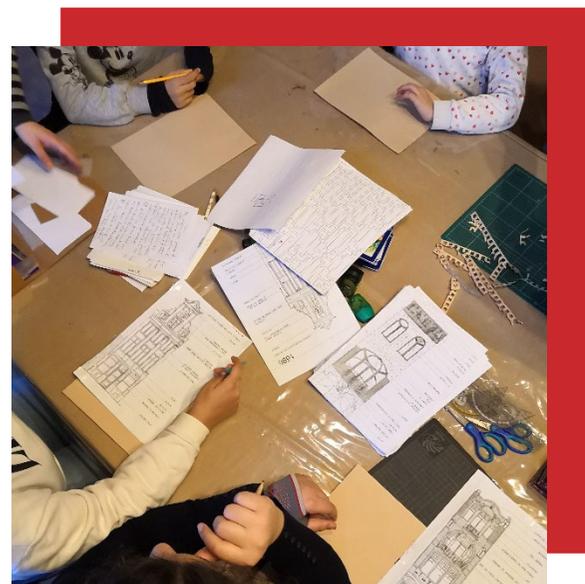
1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PECA

Le Parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) est l'un des objectifs stratégiques de l'axe 1 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Celui-ci a pour objectifs de permettre à chaque élève, dans une optique de démocratisation culturelle et de développement culturel :

- d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, et de fréquenter des lieux culturels ;
- d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences en matière culturelle et artistique, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle ;
- d'expérimenter des pratiques culturelles et artistiques, individuelles et collectives, et de prendre une part active dans la vie culturelle ;
- d'accéder et de participer à la diversité des vies culturelles et artistiques et de se familiariser avec des expressions culturelles provenant de différents horizons, exprimant différentes représentations du monde.

Ce faisant, le PECA contribue également :

- à la lutte contre l'échec scolaire par la diversification des pratiques pédagogiques ;
- à sensibiliser les acteurs de l'enseignement sur l'intérêt d'une démarche culturelle et artistique, continue et plurielle dans sa diversité d'expression et sa dimension interdisciplinaire ;
- à renforcer et à valoriser les collaborations entre les opérateurs culturels et les acteurs de l'enseignement.



T043 « Ma maison est en carton » avec l'École Communale N° 1 de Schaerbeek et la Maison Autrique

2. AMBITIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE FW-B

Tous les élèves, de la maternelle à la fin du secondaire, sont concernés, chaque année, par le PECA. Il s'étend donc au-delà du tronc commun.

Le PECA se définit de manière transversale à l'ensemble des savoirs et compétences composant le cursus scolaire. Il concerne donc tous les cours. L'éducation culturelle et artistique s'entend comme éducation « à » et « par » la culture et les arts, pour leurs apports et effets intrinsèques et extrinsèques. Par le biais des arts et de la culture, tant la créativité que la pensée complexe et l'interdisciplinarité à finalité citoyenne peuvent en particulier se développer. Le PECA se différencie du cours d'Éducation Culturelle et Artistique, qui, lui, apporte une base et des fondations identiques à tous les élèves. Ces bases sont définies dans un référentiel de

compétences (initiales ou ECA). Le PECA intègre entre autres l'ECA au sein des cours artistiques, mais aussi dans tous les autres cours pour permettre à l'élève de rencontrer la culture et les arts selon son parcours d'Éducation. De ce fait, il développe des connaissances uniques et propres à lui-même.

Durant les cinq années à venir, il s'agira, pour les acteurs du PECA, d'établir un suivi du développement de l'Éducation Culturelle et Artistique dans les écoles, dans et au-delà du tronc commun, de poursuivre ce développement au profit des élèves de l'enseignement obligatoire, mais également d'orienter les opérateurs et artistes déjà investis ou désireux de s'inscrire dans les démarches constituant le PECA.

Pour cela, les administrations générales de l'Enseignement, de la Culture et le Service de Pilotage du PECA collaboreront pour assurer une cohérence et une efficacité des actions décrites dans le présent plan.

III. Mise en contexte

Les débuts officiels du PECA, en septembre 2020, ont dû s'accommoder d'un contexte bien inconfortable, en des temps de pandémie et de confinement prolongé.

De multiples actions¹ ont en effet pu néanmoins continuer à se déployer et à se renforcer. Pour rappel, le terrain n'était pas vierge de partenariats avec le monde culturel, la présence d'intervenants artistiques dans les écoles ayant été réputée « essentielle » et ayant pu se maintenir, parallèlement à celle des enseignants en fonction.

Peu à peu, tandis que les contours juridiques de ce nouveau chantier se stabilisaient jusqu'à l'adoption en octobre 2022 du décret PECA, et de son intégration dans le Code de l'Enseignement obligatoire, la couverture et le caractère transversal des activités proposées se sont progressivement étendus, sous les efforts conjugués d'optimisation et d'élargissement de l'offre culturelle, mais aussi la mise en place d'une structuration d'acteurs nouveaux, les référents culturels et les groupements d'opérateurs référents scolaires.

Les données cumulées actuellement disponibles relatives aux années 2020 à 2022 indiquent que 97 % des implantations que compte le territoire de la FW-B, tous réseaux d'enseignement confondus, ont été touchées par des activités culturelles et artistiques. Cela témoigne de la place déjà réservée par les équipes pédagogiques à l'offre déployée par les opérateurs culturels.

L'un des enjeux, au cours de la mise en œuvre du plan, sera dès lors d'affiner progressivement cette lecture de la couverture pour atteindre une granularité par année d'enseignement, tout en l'actualisant en continu afin de répondre aux besoins réels des élèves.

En outre, le code de l'Enseignement définit désormais des écoles « prioritaires » à différents égards. Elles sont donc la cible d'attentions spécifiques portées par la référence scolaire de chaque zone territoriale, afin que la vocation d'universalité du PECA puisse être pleinement remplie.

¹ Par « actions », il faut entendre des éléments de l'offre culturelle et artistique globale, à destination des écoles, qu'il s'agisse « d'activités » (séquence menée par un opérateur culturel ou un artiste dans une implantation scolaire ou hors les murs de l'école), de « propositions » (potentiel d'activités destinées à rencontrer les besoins et attentes en matière de PECA), de formation, d'information, etc.

La compréhension de la dimension de « parcours » se développe peu à peu, notamment grâce à la confection d'outils pour la soutenir. La période que couvre le présent plan devra s'attacher à observer, faciliter et renforcer cette dimension fondatrice du PECA.

1. PRECISIONS QUANT AUX ATTENDUS RELATIFS A L'OFFRE CULTURELLE

Le déploiement du PECA dans le système scolaire s'accompagne d'un développement et d'une optimisation de l'offre culturelle à destination des écoles afin de viser une équité d'accès aux activités culturelles à tous les élèves et de garantir une offre de qualité, diversifiée en termes d'expériences et de disciplines artistiques et culturelles, accessible à tous les élèves et adaptée aux besoins de terrain.

La diversification de l'offre se lit sur 3 plans distincts :

- les expressions : les élèves devraient pouvoir rencontrer, tout au long de leur parcours, diverses expressions artistiques (plastique, musicale, française et corporelle) et leurs déclinaisons (audio-visuel, lettres et livres, danse, musique, arts de la rue et circassiens, théâtre et arts de la scène...)
- les formats : la variété des expériences se joue également à travers la durée ou le caractère récurrent des activités PECA, se déclinant d'une période vécue en classe à une résidence de plusieurs semaines ou un atelier se déroulant tout au long de l'année
- les trois composantes : rencontrer/pratiquer/connaître. Ces 3 composantes ne doivent pas obligatoirement apparaître dans chaque activité. Il est toutefois préférable de chercher à les intégrer, même si elles peuvent être rencontrées avec des intensités différentes selon les projets.

Outre les dispositifs novateurs, la poursuite des dispositifs existants doit s'accompagner d'une part, d'une orientation des dispositifs gratuits prioritairement vers les publics n'y ayant pas ou peu accès et d'autre part, d'une amélioration de leur efficacité dans le but de multiplier le nombre d'élèves participants distincts.

Les publics prioritaires sont les élèves des écoles à indice socio-économique faible, celles situées dans une zone peu fournie en opérateurs culturels proches de l'implantation et des écoles identifiées comme peu bénéficiaires des propositions culturelles et artistiques en FW-B.

À court terme, l'offre culturelle devra également être adaptée et développée pour répondre à l'augmentation progressive du nombre d'élèves bénéficiant du PECA.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux projets destinés



T040 « Ecoute mon corps, il a des choses à te dire » avec l'École fondamentale Lambert Jeusette de Herstal et Julie Anson pour la cie Raconte-moi une histoire de ta tête avec tes mains

aux élèves qui participent peu aux activités culturelles, que ce soit en raison de la situation géographique de l'école, du niveau socio-économique des élèves ou des priorités et moyens de l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne l'accessibilité aux activités PECA, deux éléments majeurs à travailler apparaissent à l'observation des pratiques de terrain :

- les aspects financiers des activités
- l'accessibilité physique.

D'une part, le coût d'une activité culturelle ou artistique est important et les activités dans les écoles, parce qu'elles requièrent professionnalisme et qualité pédagogique et artistique, doivent être rémunérées de manière adéquate.

Cependant, la prise en charge de ces frais par les écoles ou les parents représente une difficulté que la mise en œuvre du PECA a intégrée en augmentant progressivement les budgets consacrés à ces actions, mais également en adaptant les formats et les types d'activités pour proposer un éventail large et d'un coût raisonnable aux écoles.

D'autre part, la distance physique pouvant exister entre l'opérateur culturel ou l'artiste et l'école nécessite également de réfléchir à des réponses adaptées et spécifiques à la question des déplacements des élèves.

Certaines activités peuvent être menées in situ dans les établissements scolaires, d'autres peuvent bénéficier d'une mutualisation des transports, mais, pour des régions plus isolées ou éloignées d'opérateurs, il est nécessaire d'envisager d'autres possibilités d'accès pour les élèves.

Enfin, l'offre doit être adaptée aux réalités et besoins de terrain, mais aussi aux besoins spécifiques d'une partie de la population scolaire, ce qui requiert une connaissance actualisée et partagée des activités et démarches mises en œuvre. Cette connaissance s'acquiert à travers le dialogue entre école/enseignants et opérateurs culturels/artistes,

notamment au sein des plateformes actives dans chacune des 10 zones PECA.

2. ÉTAT DES LIEUX

Avant de dresser l'état des lieux du nombre d'implantations touchées par des activités culturelles et d'en commenter l'évolution, il y a lieu de préciser trois éléments :

- Évolution des critères de priorisation :
Les critères de priorisation ont évolué dans le temps, pour être plus fins, ce qui rend la comparaison entre 20-21 et 21-22 assez relative. Le critère ISE a été étendu aux implantations de l'Enseignement spécialisé et aux CEFA, et le critère « éloignement d'un opérateur culturel » a évolué vers une classification pour les établissements disposant de moins de trois opérateurs reconnus dans un rayon de 2 km de l'implantation scolaire. Cette distance correspond à celle que peuvent effectuer, à pied, les élèves les plus jeunes.
- Particularité de l'année 2021-22 :
L'année scolaire 2021-22 s'est déroulée dans des circonstances particulières liées au COVID. La réouverture des espaces culturels a été possible en mars et les implantations scolaires ont été ouvertes aux extérieurs de septembre à mi-octobre, puis ce fut à nouveau la fermeture. Ces éléments sont venus fortement perturber l'offre des opérateurs culturels à l'intention du monde scolaire.
- Récolte des données de l'année 2022-23 :
La récolte des données est permanente, avec une photographie actualisée en janvier et septembre de chaque année.

Les données actuelles récoltées permettent d'établir que la quasi-totalité des implantations scolaires (sauf 138 sur 4167) est entrée en contact avec

le monde culturel au cours des années scolaires 20-21 et 21-22. Cependant, il faut nuancer ce constat par le fait qu'il s'agit parfois d'activités n'ayant cours que dans l'une ou l'autre classe, et non étendues à tout l'établissement.

Le Particip'PECA 22-23 (outil de recensement des implantations selon les 3 critères de priorisation cités plus haut) permettra d'affiner le comptage à l'échelle de l'année fréquentée par les élèves. Ces résultats seront disponibles au cours du premier semestre 2024.

Réalisations 2020-2023

La période préalable au présent plan se caractérise par sa dimension prospective et sa portée empirique. Il s'est essentiellement agi, dans un contexte initial de crise et de repli relatif liés à la pandémie Covid-19, de relever les dispositifs et initiatives à destination du public scolaire présents au sein de l'offre culturelle et artistique de la FW-B. Cela a nécessité un renforcement du dialogue et de la collaboration entre les différents services et administrations traditionnellement dédiés à ces publics, mais aussi une sensibilisation des secteurs culturels qui ne s'y destinaient pas naturellement.

Ce recueil s'est accompagné d'un examen et d'une réflexion sur leur intérêt respectif, compte tenu des ambitions nouvelles. En effet, l'étude montrait que si les expériences étaient généralement concluantes et fructueuses, elles touchaient néanmoins un nombre trop restreint d'élèves, s'inscrivant notamment dans des temporalités longues, ce qui contrevenait aux principes généraux d'accessibilité et de démocratie désormais prioritaires dans la politique culturelle voulue pour le PECA.

Cette analyse critique a peu à peu donné lieu à une optimisation, une amplification ou un abandon des actions considérées, alors même que les

fondations du décret PECA se stabilisaient. Les allers-retours entre la théorie en construction et le tâtonnement provisoire des pratiques pilotes ou en cours d'évaluation ont fait apparaître des écueils à éviter et surtout des directions à emprunter. Ainsi, des pans d'activités culturelles autrefois non orientés vers les publics scolaires doivent-ils maintenant les prendre en considération, de manière à élargir l'offre disponible et donc à concourir à l'objectif général de couverture de l'ensemble de la population scolaire.

Intégrer la multiplicité des secteurs culturels à la dynamique PECA garantit la diversité nécessaire au parcours en termes de domaines d'expression et de formats tout en favorisant le déploiement d'un « esprit global PECA ». Les élèves d'aujourd'hui sont les citoyens de demain et il importe de garantir leurs droits culturels, donc d'assurer leur participation à une vie culturelle multifacette et le développement de leur esprit critique.

À un niveau plus pragmatique, les services se sont dotés d'un outil de monitoring de l'extension progressive du PECA grâce auquel des avancées peuvent être clairement observées. Le Particip'PECA permet en effet, de manière actualisée, de suivre l'évolution de l'accès des écoles à l'offre PECA de la FW-B et de certains opérateurs (fédéraux, régionaux...) partenaires. Cet outil est en évolution constante afin d'améliorer la précision des données récoltées.

Un site Web et des fonctionnalités innovantes permettent également une rencontre plus efficace de l'offre et de la demande d'activités culturelles et artistiques au sein des établissements scolaires. Enfin, des modalités revues d'appel à candidatures facilitent l'organisation du travail et améliorent la lisibilité des démarches pour les usagers, contribuant par la même occasion à une simplification administrative.

3. LE CADRE SYSTEMIQUE DU PACTE

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence vise à renforcer la qualité de l'enseignement, de la maternelle à la fin du secondaire, et ce au bénéfice de tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les objectifs poursuivis s'articulent autour de trois dimensions fondamentales : l'efficacité, l'efficience et l'équité.

Ainsi, il vise à rendre l'enseignement plus inclusif et plus égalitaire ; à améliorer les résultats des élèves et le climat au sein des écoles ; à renforcer les dynamiques collectives entre les enseignants et avec les directions ; à donner plus d'autonomie aux professionnels de l'éducation.

Depuis 2017, il se traduit par une approche « systémique du changement », qui a l'ambition d'agir en profondeur sur toutes les dimensions de l'écosystème scolaire : refonte des apprentissages, développement du métier d'enseignant et de directeur, mise en place d'une nouvelle gouvernance, amélioration du climat scolaire, orientation positive des élèves, valorisation de tous les parcours scolaires, transition numérique et développement des synergies pour une intégration plus forte de la culture au parcours scolaire, notamment.

Pour les écoles, la montée en puissance du PECA devrait progressivement se lire à travers les plans de pilotage. En effet, depuis 2019, chaque école de la Fédération Wallonie-Bruxelles a élaboré un plan de pilotage via lequel la direction et l'équipe éducative se fixent des objectifs à atteindre et des moyens pour y parvenir.

Lors de l'élaboration de leur contrat d'objectifs, les écoles se fixent des objectifs spécifiques et déterminent des stratégies et des actions pour les atteindre à l'horizon de 6 années. Elles définissent également en quoi les stratégies transversales (travail collaboratif, formation et Tronc Commun)

peuvent les soutenir dans cette dynamique. Les équipes éducatives sont invitées à décrire dans la stratégie transversale « Tronc Commun » en quoi le PECA peut être mobilisé pour soutenir la dynamique du pilotage. La mise en œuvre du PECA, qui peut, par ailleurs, faire l'objet d'une intense coopération pour assurer l'articulation entre les enseignants, peut également trouver sa place dans la stratégie transversale du travail collaboratif.

La mise en œuvre de ces contrats d'objectifs fait l'objet d'échanges réguliers entre direction, équipes et délégués aux contrats d'objectifs. Ces rencontres permettent une prise de recul et un temps de compagnonnage réflexif, propice à réguler les actions, à les enrichir et à catalyser le changement. Ces moments de discussion permettent de mettre en avant l'arrivée de nouveaux dispositifs ou la montée en puissance de certains, comme le PECA, et de faire mûrir l'opportunité de s'en saisir comme de nouveaux leviers d'action.

Après 6 ans de mise en œuvre, une évaluation finale a lieu qui permet de faire le point sur les six années de mise en œuvre et préparer le futur contrat partant des difficultés, mais surtout des acquis et progrès.



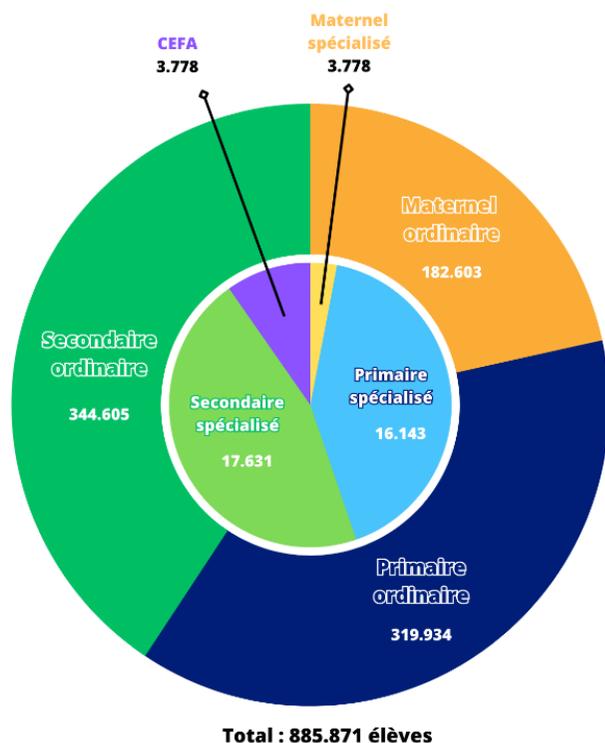
T096 « Les émotions de mon corps » avec l'École communale n°1 de l'Ardoisière à Jodoigne, l'ASBL Voldwazo et le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche

IV. Acteurs

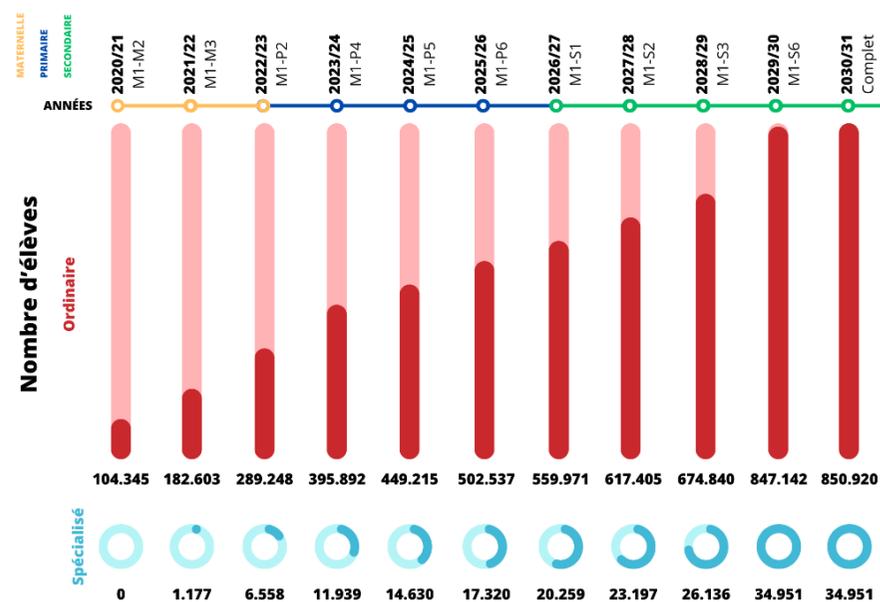
4. AU CENTRE : LES ELEVES

En FW-B, la répartition des élèves est relativement constante par niveau, ce qui devrait permettre des prévisions stables quant au développement du PECA et des activités qui s'y rattachent pour la durée du quinquennat.

Répartition en juin 2022 (hors type 5 spécialisé, représentant 1630 élèves en 2021) :



On compte un ratio moyen d'environ 53 000 élèves par année d'enseignement dans l'ordinaire et 5500 élèves par année d'enseignement dans le spécialisé. Ceci nous permet d'évaluer la progression en rapport à l'entrée en vigueur du tronc commun telle que proposée dans le tableau ci-dessous.



5. A LA MANŒUVRE

Personnels de l'enseignement

Les partenariats noués par les mondes de l'Enseignement et de la Culture au profit des élèves ne datent pas d'hier. Ils intègrent aujourd'hui des enjeux supplémentaires : vocation de couverture universelle, tous les élèves devant être touchés, dimension collective de ces synergies impliquant non seulement plusieurs enseignants, mais l'équipe éducative dans son ensemble, diversification et progressivité des expériences vécues



par les élèves, importance d'une transversalité avec les différents domaines d'apprentissage...

Cette envergure nouvelle, inscrite dans la dynamique systémique du Pacte génère des besoins en formation initiale et continue tant du côté de l'Enseignement que de la Culture. La communication doit également être soignée afin de fournir les informations nécessaires aux acteurs concernés et favoriser l'adhésion et l'appropriation de l'objectif global, dans un contexte de refonte de l'Enseignement.

Le monde de l'Enseignement bénéficie également d'un renforcement des ressources pour soutenir le PECA et la rencontre avec le secteur culturel. 25 à 40 (nombre total après la mise en place complète du tronc commun) référents culturels logés au sein de WB-E et des fédérations de pouvoirs organisateurs ainsi que des délégués PECA pouvant être identifiés au sein des implantations accompagnent le processus de mise en dialogue des interlocuteurs et de déploiement des activités au sein des classes, tout en nourrissant la réflexion à l'échelle des zones territoriales.

Opérateurs culturels et artistes

Comme évoqué ci-dessus, les partenariats noués par les mondes de l'Enseignement et de la Culture au profit des élèves ne datent pas d'hier. Ils intègrent toutefois avec le PECA des enjeux supplémentaires :—une grande majorité des opérateurs culturels et les artistes subventionnés ont désormais, graduellement, l'obligation contractuelle d'intégrer parmi leurs axes d'intervention le public scolaire du PECA.

Le PECA, dans sa vocation de couverture universelle ouvre les opérateurs à des temporalités différentes. Ce basculement requiert des efforts de communication et d'accompagnement.

T001 « Biodiversifions-nous » avec l'École Les Petits Pas de Rebecq et l'ASBL L'Art qui Show !

Néanmoins, la richesse du travail avec ces acteurs culturels implique de laisser entière la liberté de création afin que leurs interventions contribuent à des parcours diversifiés, porteurs de sens et de découvertes pour les élèves, à l'image du travail de ces opérateurs culturels et artistes.

C'est afin de soutenir ces démarches et d'encourager le dialogue dans chacune des zones du PECA que dix groupements d'opérateurs culturels, référents scolaires, ont été reconnus et financés depuis 2020. Grâce aux apports budgétaires liés à la mise en œuvre du Pacte, les opérateurs et artistes bénéficient à la fois de ces nouveaux facilitateurs de la rencontre avec les écoles, mais également de nouvelles propositions de financements spécifiques pour des actions et activités PECA.

6. LES PARTENAIRES

Parents

Une information des parents, émanant notamment des associations de parents et favorisant leur adhésion aux principes de continuité, progressivité et transversalité du PECA, plus spécifiquement ce qui concerne les retentissements positifs de cette dernière dimension sur l'appréhension des divers domaines d'apprentissage est importante.

En effet, ils sont les seuls acteurs dont la présence devrait être continue auprès de leurs enfants et donc de chaque élève, pour la durée totale du parcours. Ils représentent ainsi potentiellement de puissants leviers de renforcement et prolongement des découvertes vécues par les élèves.

Pouvoirs publics et collectivités locales

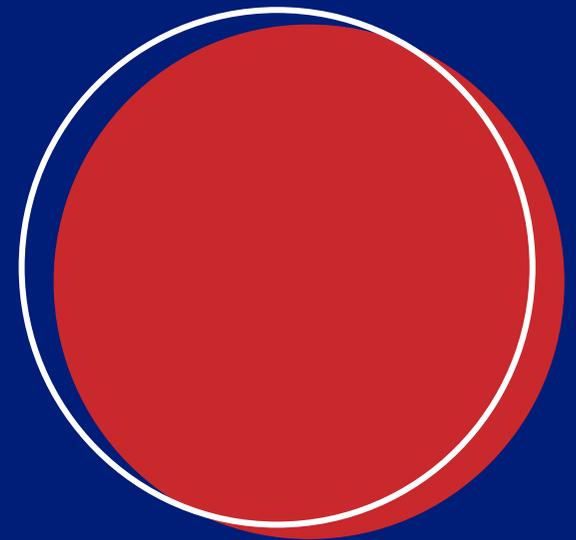
Les initiatives des pouvoirs publics qu'ils soient régionaux, provinciaux, locaux... doivent être mises en lumière de manière plus précise. Elles

apportent un complément d'information voire d'offre non négligeable, dans un contexte où cette dernière requiert un enrichissement permanent, vu le volume d'élèves à toucher. Ces données supplémentaires doivent faire l'objet d'une réflexion quant à leur recueil et leur transmission aux écoles devant implémenter le PECA.

Les médias

Le rôle des médias est incontournable. Il est fondamental que l'information du PECA et de ses enjeux, articulés à ceux de la mécanique systémique du Pacte, soit diffusée et rendue intelligible pour le citoyen non initié. Cela suppose des contenus facilitant la sensibilisation et l'appropriation du grand public.

**2^e partie : Méthodologie,
programmation,
ressources**



I. Méthodologie du plan : de nouvelles logiques d'action à implémenter

Le défi du PECA, incarné dans ce premier Plan d'actions à 5 ans, implique la rencontre d'une situation donnée et d'acteurs investis d'une mission d'évolution, voire de transformation. Par conséquent, un certain nombre de logiques d'action doivent être mises à l'œuvre pour que cette rencontre ait lieu.

D'un côté, la situation se présente sous les caractéristiques suivantes :

- Une ambition inédite : si de nombreux élèves bénéficient d'une offre culturelle depuis longtemps grâce aux efforts des opérateurs et au soutien des pouvoirs publics, l'ambition du PECA vise garantir à chaque élève l'exercice de ses droits culturels en organisant l'accès à une offre culturelle de qualité sous la forme d'un parcours implémenté de façon structurelle dans l'école.
- Une rencontre de deux mondes : si les acteurs de la culture et de l'école se fréquentent dans leurs réalités opérationnelles depuis longtemps, l'ambition du PECA vise à rendre structurel le dialogue institutionnel entre les deux missions de la FWB, dans la perspective de soutenir l'ambition de départ.
- Un existant à valoriser et faire évoluer, un avenir à expérimenter : si l'école et la culture ne sont pas des inconnues l'une pour l'autre, c'est parce qu'elles opérationnalisent de nombreuses rencontres quotidiennement, consolidant ainsi, au-delà des chiffres, une expertise qui doit désormais contribuer à l'évolution liée à l'ambition du PECA. Cette expertise doit aussi laisser la place à l'expérimentation comme gage d'un possible renouvellement de l'offre.

De l'autre, les acteurs du PECA s'impliquent dans les finalités du PECA avec les caractéristiques suivantes :

- Une logique de co-construction équilibrée : si les acteurs se connaissent en grande partie, l'apprentissage du travail en commun réunissant toutes les parties prenantes appelle un principe de travail collaboratif qui doit tenir compte des réalités de chaque entité. Le dialogue et la recherche de consensus équilibrés, tenant compte par exemple des temporalités des uns et des autres, doivent être activés.
- Une progressivité encadrée : si les objectifs, par nature chiffrés, doivent être atteints de façon progressive, l'encadrement de cette progression doit passer par des outils de rapportage (récolte des données) et d'évaluation (analyse des données) qui impliquent l'ensemble des acteurs.
- Un spectre d'acteurs régulièrement élargi : si la mise en place est aujourd'hui le fait de l'implication de nombreux acteurs opérationnels et institutionnels, celle-ci doit continuer à s'ouvrir, notamment aux autres porteurs publics de politiques d'enseignements (Fédéral, Provinces, Communes), mais aussi l'ESAHR.

Ces éléments posés, il importe de définir les objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les ambitions rappelées ci-dessus.

Ces actions feront l'objet d'une évaluation établie conjointement par le SPIP, l'AGC et l'AGE. Un rapport annuel sera remis au CECA de même qu'une étape d'évaluation intermédiaire et une évaluation finale présentée au CECA en préalable à l'élaboration du plan suivant. Ces différentes étapes seront assorties, le cas échéant, de propositions d'adaptation du plan.

1. PLAN DES AXES ET DES ACTIONS

AXE I

ou objectif stratégique 1

Garantir l'accessibilité de l'offre culturelle de la FW-B, élargie à celle d'opérateurs partenaires, à chaque élève tout au long de sa scolarité

L'objectif poursuivi est de permettre à l'ensemble des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous réseaux, niveaux et types d'enseignement confondus, de bénéficier d'activités PECA de qualité et ce, quelle que soit la zone géographique dans laquelle ils se trouvent.

AXE II

ou objectif stratégique 2

Développer l'expertise des acteurs du PECA, qu'ils soient issus du monde de l'Enseignement ou de celui de la Culture.

L'objectif poursuivi est d'apporter, au travers de formations, outils, expérimentations ou toute autre méthode adéquate, le soutien indispensable aux acteurs de terrain pour la mise en oeuvre du PECA, dans un processus de compagnonnage.

AXE I

Garantir l'accessibilité de l'offre culturelle de la FW-B, élargie à celle d'opérateurs partenaires, à chaque élève tout au long de sa scolarité.

1

Objectif opérationnel :

Optimiser les dispositifs d'une offre diversifiée, accessible, adaptée et de qualité professionnelle



Action 1

L'AGC organise une offre qui vise à développer et pérenniser le soutien structurel aux opérateurs culturels qui rencontrent les finalités du PECA en tenant compte des critères d'accessibilité, de diversité et de qualité professionnelle, via l'insertion d'un chapitre PECA dans les dispositifs de contractualisation des opérateurs reconnus



Indicateur : le nombre d'élèves susceptibles d'être touché par une activité organisée par les opérateurs culturels répondant aux critères d'accessibilité, de diversité et de qualité professionnelle augmente selon le rythme d'implémentation du PECA dans le TC

Action 2

L'AGC organise une offre qui vise à articuler la diversité de ses dispositifs d'intervention directe qui rencontrent les finalités du PECA en tenant compte des critères d'accessibilité, de diversité et de qualité professionnelle



Indicateur : la cohérence de l'offre de l'AGC vis-à-vis des différentes catégories de public, au regard des critères d'accessibilité, de diversité et de qualité professionnelle, est améliorée

AXE I

Garantir l'accessibilité de l'offre culturelle de la FW-B, élargie à celle d'opérateurs partenaires, à chaque élève tout au long de sa scolarité.



Action 3

Un catalogue est enrichi chaque année par le SPIP et l'AGC reprenant l'information relative à l'offre culturelle destinée aux écoles



Indicateur : chaque année, un catalogue enrichi est publié sur peca.be reprenant notamment les dispositifs d'intervention directe de l'AGC destinés aux écoles, les offres des opérateurs reconnus et les offres des autres entités selon un classement par tranche d'âge

Action 4

L'AGE renforce l'information structurelle relative au PECA et diffuse l'offre via ses outils destinés aux équipes éducatives



Indicateur : chaque année e-classe adapte l'offre PECA disponible via le site

Action 5

L'AGE récolte les données relatives à l'offre de l'ESHR relative au PECA



Indicateur : chaque année, l'AGE communique au SPIP le catalogue de l'offre ESHR relative au PECA pour intégration sur peca.be

AXE I

Garantir l'accessibilité de l'offre culturelle de la FW-B, élargie à celle d'opérateurs partenaires, à chaque élève tout au long de sa scolarité



2

Objectif opérationnel :

Améliorer les processus
d'expérimentation

Action 1

SPIP, AGC et AGE repèrent ensemble les types d'intervention peu accessibles aux écoles et proposent des dispositifs pour y répondre



Indicateur : tous les 2 ans, trois types d'intervention spécifiques (dont une ESAHR) font l'objet d'un appel

Action 2

SPIP, AGC et AGE évaluent ensemble la pertinence des activités issues des appels en question, sur base des finalités du PECA



Indicateur : tous les 2 ans, des types d'activités évaluées positivement par SPIP, AGC et AGE visent une pérennisation, notamment dans le catalogue de l'offre AGC

AXE II

Développer l'expertise des acteurs du PECA, qu'ils soient issus du monde de l'Enseignement ou de celui de la Culture

1

Objectif opérationnel :

Développer les outils de rapportage
(quantitatifs et qualitatifs)

Action 1

Systematiser la récolte et s'assurer qu'elle couvre l'ensemble de l'offre



Indicateur : chaque année, l'AGC déploie un outil de récolte des données quantitatives relatives aux réalisations de l'année précédente (Partici'PECA)

Action 2

Affiner la granularité du cadastre pour que l'offre réponde aux réels besoins du terrain



Indicateur : chaque année, l'AGC, l'AGE et le SPiP analysent la progression du PECA sur base des données quantitatives

2

Objectif opérationnel :

Rendre le PECA compréhensible et accessible (communication)

Action 1

Élaborer un document qui présente de façon accessible les finalités et parties prenantes du PECA



Indicateur : chaque année, un PECA POUR TOUS est publié dans une version actualisée

AXE II

Développer l'expertise des acteurs du PECA, qu'ils soient issus du monde de l'Enseignement ou de celui de la Culture

3

Objectif opérationnel :

Soutenir la construction de parcours notamment à l'aide d'outils et de formations



Action 2

Actualiser les informations relatives au PECA via peca.be



Indicateur : chaque année, les contenus du site peca.be sont entièrement actualisés

Action 3

Produire des capsules inspirantes



Indicateur : chaque année, 20 capsules supplémentaires sont réalisées et diffusées

Action 4

Élaborer des campagnes thématiques



Indicateur : chaque année (à partir de 2025) une décision est prise quant à la tenue de campagnes thématiques avec le CECA

Action 1

Apprécier la construction des parcours à travers les plans de pilotage*



Indicateur : à chaque étape d'évaluation des contrats d'objectifs, une analyse du rapport d'évaluation de l'intégration du PECA dans les CO est produite par l'AGE

AXE II

Développer l'expertise des acteurs du PECA, qu'ils soient issus du monde de l'Enseignement ou de celui de la Culture



Action 2

Observer la mise en place d'une démarche éducative, transversale et collective visant à construire un parcours



Indicateur : un échantillon d'écoles qui s'impliquent volontairement dans la démarche d'observation avec les DCO

Action 3

Élaborer des recommandations communes (SPiP-AGC-AGE) issues de cette observation



Indicateur : tous les deux ans, un cahier de recommandations est rédigé et actualisé

Action 4

Un relevé de pratiques inspirantes est élaboré par SPiP-AGC-AGE



Indicateur : le relevé des pratiques inspirantes est disponible sur peca.be

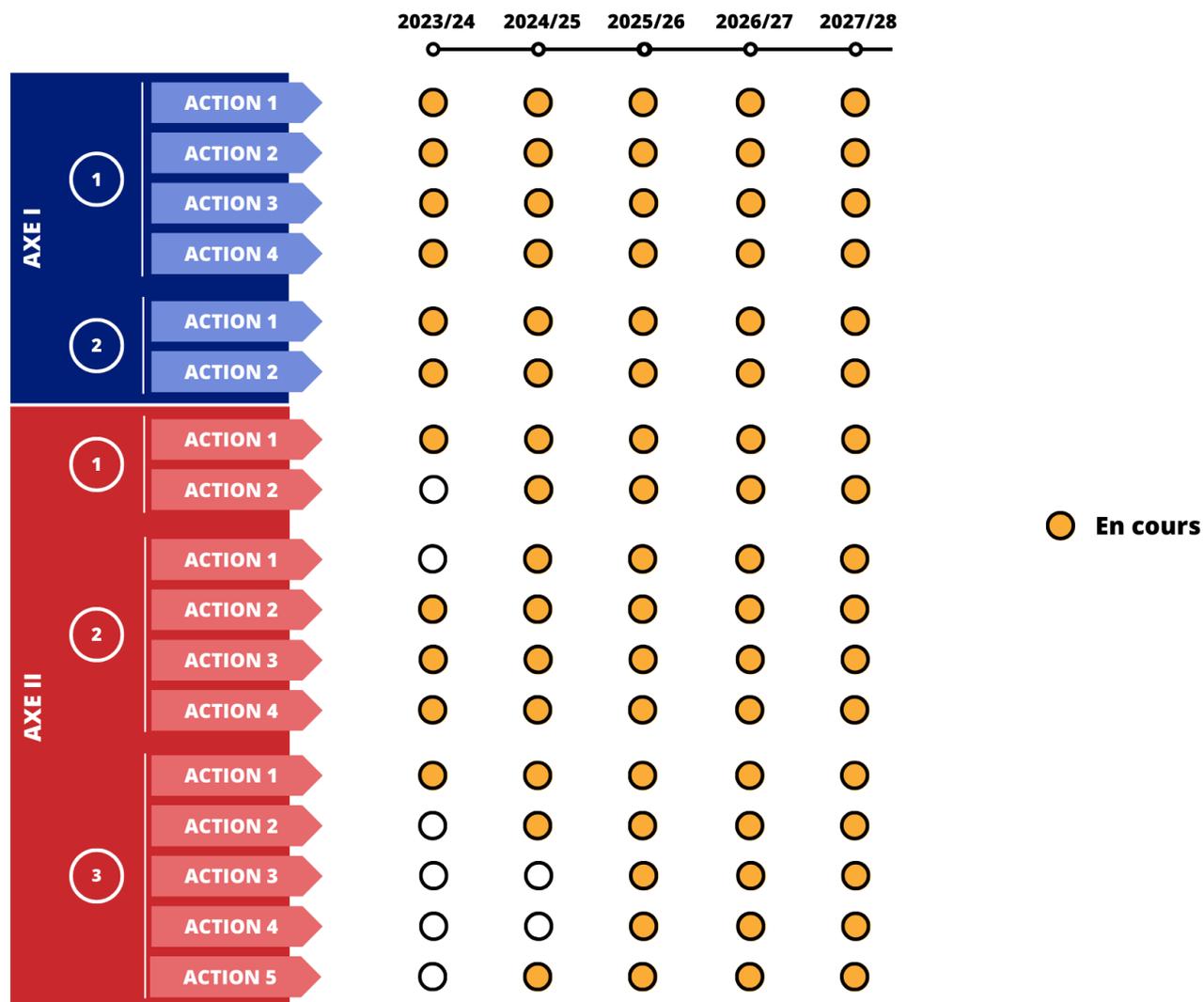
Action 5

Donner accès à des outils facilitateurs pour la construction des parcours



Indicateur : l'outil "ruche" est finalisé et mis à disposition des équipes éducatives et des opérateurs culturels

2. RECAPITULATIF DES ACTIONS ET INDICATEURS



II. Ressources

Les ressources financières sont de deux types : elles additionnent les financements existants fléchés vers l'école depuis le budget de l'AGC et les financements fléchés vers le PECA depuis le budget du Pacte pour un enseignement d'excellence. Si les seconds sont identifiés de façon précise, les premiers s'organisent à partir d'une masse globale qui n'a, historiquement, pas été construite sur le même pied. Le seul point de calcul réaliste s'appuie sur la notion d'intervention financière par intervention PECA. Cette intervention s'établit sur une base moyenne de 12,50 € par élève par an.

Le PECA bénéficie d'un financement propre, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte. Les montants alloués sont les suivants :

	Cadre budgétaire (montants non indexés)				
	Budget total PECA	Nombre de RC	Référents culturels	Référents scolaires	Offre culturelle
2023	4.710.000,00 €	27	1.662.415	1.000.000	2.047.585,00 €
2024	5.450.000,00 €	30	1.889.607	1.300.000	2.260.393,00 €
2025	6.222.000,00 €	33	2.115.611	1.300.000	2.806.389,00 €
2026	7.027.000,00 €	37	2.415.617	1.300.000	3.311.383,00 €
2027	7.871.000,00 €	40	2.640.622	1.300.000	3.930.378,00 €
2028	8.513.000,00 €	40	2.640.622	1.300.000	4.572.378,00 €

Le PECA bénéficie par ailleurs des financements propres à l'AGC.

Ces financements, historiques, sont fléchés vers l'école selon des modalités qui dépendent des législations sectorielles concernées. Le chiffrage des enveloppes consacrées spécifiquement à l'école n'est donc pas homogène. Néanmoins, plusieurs travaux menés au sein des Services généraux de l'AGC en 2021 et 2022 permettent d'extraire quelques données chiffrées indicatives. Elles distinguent *les interventions directes dans les écoles des interventions adressées aux opérateurs dont tout ou partie de l'action s'adresse aux écoles.*

Parmi les interventions directes, plusieurs programmes existent dans différents secteurs. On citera le programme Spectacles à l'école (1 200 000 €), les différents dispositifs de l'ex-celle Culture-Ecole (300 000 €), Auteurs et Cinéastes en classe (160 000 €) ou encore la Fureur de lire (168 000 €).

Parmi les soutiens aux opérateurs, tous les secteurs sont couverts et passent par des législations notamment orientées vers l'école.

Dans le secteur de la Création artistique, on ciblera le financement du secteur du Théâtre jeune public (2 700 000 €) ainsi qu'une part importante des financements d'un grand nombre d'institutions théâtrales, musicales, en conte et arts forains-cirque-rue et en arts visuels qui s'adressent aux écoles.

En Patrimoine, les données permettent d'indiquer que le financement vers les activités scolaires des musées reconnus (publics et privés) atteint 1 500 000 €. Montant auquel il faut ajouter une part importante de la subvention du Musée de Mariemont (300 000 €).

Il en est de même en Lettres et Livre où plusieurs acteurs reçoivent plus de 230 000 € de financements et en Audio-visuel où de nombreux Festivals organisent des programmes adressés aux écoles (720 000 €)

Dans le secteur de l'Action territoriale, les Centres culturels et les Bibliothèques sont de grands pourvoyeurs de projets adressés aux écoles répartis sur l'ensemble du territoire de la FWB. Sur base d'une clé de 50 % des moyens qui leur sont octroyés, l'intervention AGC orientée vers l'école par l'intermédiaire de ces deux décrets s'élève à 22 500 000 €.

La moitié des Centres d'expression et de créativité proposent des interventions adressées à l'école. En appliquant la clé de 50 % des moyens octroyés, cela représente un financement FWB de 1 500 000 €.

En Jeunesse, un dispositif particulier permet aux Organisations de jeunesse d'intervenir dans l'école, pour un financement global de plus de 400 000 €.

Enfin, un grand nombre d'acteurs associatifs travaillent la question de l'école et sont reconnus en Éducation permanente. Si ces acteurs n'interviennent pas directement auprès de l'élève, leur contribution formative et réflexive n'est pas anodine pour le monde de l'école. Leur financement dépasse les 13 000 000 € et sont repris ici à titre indicatif puisqu'ils ne touchent pas directement les élèves.

Il faut aussi signaler un grand nombre de dispositifs qui créent des ressources mises à disposition de l'école. On citera laplateforme.be qui propose un catalogue des films de la FWB adressé aux opérateurs culturels et aux enseignants (50 000 €).

En 2024, les nouveaux moyens PECA destinés à renforcer l'offre culturelle à destination des écoles seront fléchés vers les deux Actions AGC de l'Objectif opérationnel 1 identifié supra :

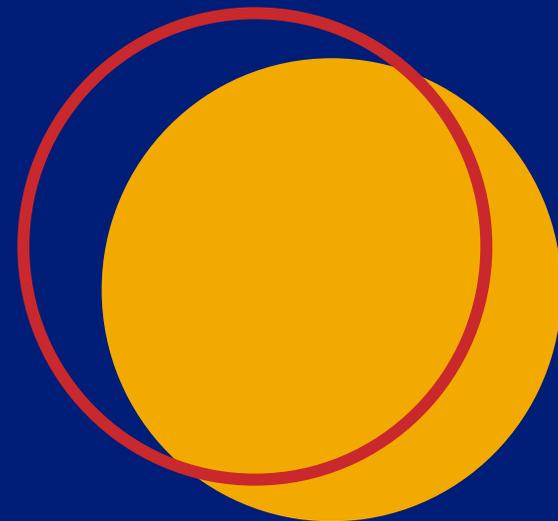
- Pérenniser le soutien structurel aux opérateurs culturels :
 - Dans le budget 2024, cette pérennisation passera par l'insertion d'un chapitre PECA dans les dispositifs de contractualisation des opérateurs reconnus (obligations et financement). Projection : 2 000 000 €
- Articuler les dispositifs d'intervention directe de l'AGC :
 - Dans le budget 2024, cette articulation passera par la création d'un dispositif chapeau Artiste intervenant en classe. Projection : 1 000 000 €

A ces deux Actions s'ajoute la pérennisation du soutien aux Référents scolaires, déjà existante. Projection : 1 300 000 €.

En fin d'année, les orientations précises pour l'année suivante seront indiquées dans le rapport annuel d'exécution et présentées au CECA.

Il faudra enfin poursuivre les recherches relatives aux difficultés de transport des élèves, avec des pistes intra et extra FWB à explorer — et les moyens requis pour leur mise en œuvre — afin de permettre un accès aux lieux culturels, particulièrement difficile pour certaines implantations.

3^e partie : Annexes



I. Glossaire

A

AGC : Administration Générale de la Culture

AGE : Administration Générale de l'Enseignement

C

CECA : Conseil de l'Éducation Culturelle et Artistique

CEFA : Centre d'Éducation et de Formation en Alternance

CO : Contrat d'Objectifs

D

DCO : Délégués aux Contrats d'Objectifs

E

ESAHR : Enseignement Artistique à Horaire Réduit

I

ISE : Indice Socio-Economique

S

SPIP : Service de Pilotage du PECA

T

TC : Tronc Commun

II. Outils

Les multiples outils accessibles pour les acteurs sont gratuits, libres de droits et doivent faire l'objet d'une sélection qui permet de les mettre au service des logiques d'action développées dans ce plan.

Une attention particulière est portée à l'articulation et la cohérence entre ces outils, afin que, dans un esprit de compagnonnage, les acteurs soient guidés vers les outils et soutenus dans leur usage par les différents services des administrations.

Ces outils peuvent être répertoriés en 5 catégories, selon leur forme ou leur éditeur.

1. Médias de communication :

En termes de communication, le Service de Pilotage du PECA souhaite développer différents plans de communication au cours des prochaines années. La communication sera tournée vers 3 grands objectifs :

- Développer la connaissance du PECA auprès de ses acteurs, mais aussi auprès du grand public
- Faire adhérer les acteurs aux différents projets et consolider la collaboration entre les différentes parties
- Engager les acteurs sur la mise en place du PECA.

Afin de remplir ces objectifs, le Service de Pilotage du PECA a intégré plusieurs canaux de communication dont les essentiels sont : le site internet peca.be, les réseaux sociaux (Facebook & Instagram), les vidéos (YouTube) et divers supports à destination du personnel de l'enseignement.

Afin d'apprécier la pertinence des outils numériques, une analyse statistique est réalisée en continu pour la fréquentation du site, de la page Facebook et de la chaîne YouTube.

Il ne s'agit pas ici de fixer des perspectives de croissance, mais de viser un monitoring fin permettant d'ajuster les éléments mis en lumière via ces divers médias, de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de produire de nouvelles offres plus adaptées aux recherches et besoins des usagers.

Il pourra également être envisagé, en cours de plan, l'usage d'autres médias pour répondre à ces constats.

Dans un premier temps, la communication se concentrera sur deux catégories d'acteurs : le personnel de l'Enseignement et les opérateurs culturels. Ensuite, de manière complémentaire, le ciblage s'orientera vers les parents, les élèves et les partenaires du secteur public.

Actuellement, le Service de Pilotage du PECA peut se reposer sur un site internet moderne, une page Facebook régulièrement alimentée et d'une chaîne YouTube riche de nombreuses vidéos. Ces différents canaux sont utilisés et évoluent selon différents éléments :

- Site internet peca.be :
 - Étant donné le développement récent du site, aucune refonte du contenu n'est à prévoir dans les prochains mois.
 - Le relais des vidéos et infos publiées sur les réseaux sociaux se fait en continu, tout comme l'ajout de nouveaux opérateurs culturels dans le répertoire du centre documentaire.

- A la fin de chaque année scolaire, la validité des activités proposées dans le catalogue d'interventions culturelles et artistiques est vérifiée par le service de Pilotage du PECA, notamment à l'aide de l'outil « ruche ».
- Une photothèque constituée de photos reçues par le Service de Pilotage du PECA au terme de chaque projet subventionné peut servir à alimenter les visuels du site — et notamment la bannière de la page d'accueil — en veillant à respecter une diversité ethnoculturelle, d'âges et de type d'expression culturelle et artistique représentés, de même que les balises communes à l'ensemble des communications relatives au Pacte.

Vidéos YouTube : les vidéos actuellement diffusées répondent à plusieurs critères (représentation d'âge, de domaine culturel et artistique, transversalité, 3 composantes PECA) et stimulent l'inspiration, mais sont très « illustratives ». De nouveaux types de contenus (tutoriels, vidéos stimulant le sentiment d'appartenance, webinaires, etc.), et de formats (vidéos au format adapté à la diffusion sur les réseaux sociaux, formats courts, formats preview, etc.) sont en cours d'élaboration pour répondre aux besoins des acteurs tels qu'identifiés, notamment via les plateformes.

2. Culture.be

La diversité de l'offre culturelle se dévoile à travers le site Culture.be. Ce site servira, tout au long du plan, de relais vers les très nombreuses propositions issues des services de l'AGC, mais également des opérateurs subventionnés dont il est une vitrine.

3. E-classe

Dans une approche collaborative, les outils accessibles (libres de droits) sont collectés et diffusés simultanément via e-classe et le site peca.be.

Une réflexion commune est menée quant aux critères de sélection des outils et la manière de les diffuser efficacement à travers une communication mutuellement renforcée.

4. Outils d'appropriation

Il est aisé de constater que certains enseignants sont déjà familiers des démarches PECA, tandis que d'autres sont relativement novices en la matière, voire en recherche de repères et d'accompagnement.

Parmi les futurs enseignants, bon nombre n'ont que superficiellement abordé la question de l'Éducation Culturelle et Artistique et s'appêtent à s'y plonger à court terme, que ce soit à travers leurs stages ou dans leurs premiers emplois.

Quant aux opérateurs culturels et artistes, si d'aucuns sont déjà impliqués dans le travail avec les écoles depuis longtemps, bien d'autres sont motivés depuis la mise en place du PECA à s'ouvrir au monde scolaire et proposer des offres adéquates, même s'ils n'en ont pas ou peu l'expérience.

Des outils sont dès lors nécessaires pour inciter les acteurs, de manière graduelle, à s'emparer de l'univers PECA, à s'approprier ses dynamiques, à découvrir ses composantes, mais également pour les amener à renforcer cette posture en diversifiant les méthodologies, en s'aventurant hors sentiers battus au cœur de domaines d'expression, d'expériences, de formats inédits, en élargissant leurs champs d'investigation.

Les outils mis en ligne sur le centre documentaire peuvent être regroupés en trois catégories : les outils produits par le Service de Pilotage du PECA ou l'Administration, les outils ponctuels créés par différents acteurs du PECA et les outils liés à des appels à candidatures. Les deux premiers types bénéficient d'une diffusion au fur et à mesure de leur production, tandis que le dernier type est reçu par le Service de Pilotage du PECA de façon ponctuelle, au terme de chaque projet subventionné et est donc diffusé après validation, lors de chaque rentrée scolaire.

Ces outils, divers et multiples, contribuent à illustrer et valoriser des projets porteurs, inspirants, mettant en lumière que ces projets sont menés par des pairs.

Un méta-outil, baptisé « La Ruche » et conçu conjointement par les Universités de Mons, de Namur et de Liège fournit des balises solides et précieuses quant aux qualités attendues de ressources pédagogiques à mettre à la disposition des acteurs du PECA.

Grâce à son usage, au cours du plan, la « boîte à outils » du PECA s'enrichira progressivement selon trois axes d'accès :

a. Par collectage

Les projets pilotes 2023-24 et 2024-25 du Service de pilotage doivent tous donner lieu à l'élaboration d'un outil pédagogique, ainsi que le prévoient les critères de sélection de l'appel à candidatures. 96 outils aux contours variés sont dès lors attendus endéans ces deux premières années de plan quinquennal.

Tous les outils recueillis devront faire l'objet d'une lecture critériée telle que définie supra, avant d'être éventuellement mis à la disposition des enseignants en organisant la localisation sur le site au moyen d'une arborescence adéquate.

b. Par appel à contributions

Ces sollicitations auront la double fonction et le double intérêt d'amplifier le réservoir d'outils tout en participant à nourrir et à consolider un sentiment d'appartenance à la « communauté PECA », s'inscrivant par la même occasion dans le plan global de communication. Elles pourraient en effet donner lieu à des programmations périodiques sur le site et en stimuler ainsi la fréquentation.

Concrètement, il s'agirait d'une part :

- de la réalisation de tutoriels autour d'une séquence menée par un ou plusieurs enseignants (ex : apprentissage d'une chanson, exploitation d'une technique picturale, photographique, dansée...);
- d'autre part, de témoignages oraux ou écrits d'enseignants autour du partage avec leurs élèves d'une œuvre musicale, visuelle, plastique, chorégraphique... qu'ils affectionnent tout particulièrement.

c. Par « commande »

De nouveaux projets pilotes devront être réfléchis et initiés par le Service de pilotage entre 2025 et 2028. En fonction des besoins observés, ces projets pourraient se concentrer sur la réalisation d'outils spécifiques répondant à des caractéristiques prédéfinies.

Images de couverture :

À gauche au dessus : T271 « Écriture de chansons par et pour les 2e/3e maternelles et 1er primaire » avec l'École Fondamentale Autonome WBE de Libin et Fabian Beghin

À droite au milieu : T090 « Ouverture vers les arts "à la manière de..." » avec l'Athénée royal Robert Campin de Tournai et Kimberley Hayez

À gauche en bas : T280 « Nos livres-surprises » avec l'École communale fondamentale du Thier de Liège et Muriel Vanderborcht